



A QUOI SERVENT VOS DON ?

La nutrition est l'un des plus grands défis auquel l'association Orphelinats d'Afrique est confrontée. Nous apportons notre aide en faisant les corrections préliminaires nécessaires aux régimes des enfants afin de leur assurer une alimentation équilibrée. **Avec 15 euros vous pouvez nourrir un enfant pendant un mois.**



Victoria Abril, marraine d'Orphelinats d'Afrique

Orphelinats d'Afrique a ouvert ses portes à des enfants orphelins, abandonnés ou très pauvres et fournit le soutien scolaire nécessaire à ces enfants qui vivent au sein de nos orphelinats. **Avec 45 euros vous pouvez payer les frais de scolarité d'un enfant pendant un mois.**

Les principaux problèmes de santé au sein des maisons d'accueil sont liés à la malnutrition, au SIDA et aux maladies endémiques, telles que le paludisme et la tuberculose. **Avec 100 euros vous pouvez traiter 300 cas de Paludisme**, maladie la plus dévastatrice tuant 3000 enfants par jour en Afrique et aussi connue sous le nom de malaria.

La création d'un centre d'alimentation thérapeutique pilote a été ouvert aux enfants de la communauté et aux femmes enceintes qui ne disposent pas de moyens suffisants pour bien s'alimenter. **Avec 250 euros vous pouvez payer la nourriture de l'ensemble des enfants de la maison d'accueil OA pendant une semaine.**

Pour devenir adhérent il suffit d'imprimer et remplir le formulaire ci-dessous, et le renvoyer par courrier accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à: ORPHELINATS D'AFRIQUE – 222 rue La Fayette, 75010 Paris - tel 01 46 07 60 32

Association bénéficiaire : **Orphelinats d'Afrique** – **Numéro National d'émetteur : 483960**

Je, soussigné

Nom : Prénoms :
Adresse : Code postal : Ville :
Téléphone : e-mail :

Autorise l'établissement teneur de mon compte :

Nom de ma banque:

Adresse de l'agence:

à prélever la somme de : 15 € 45 € 100 € _____ €

chaque : Mois Trimestre

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Je retourne la présente autorisation, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal.

Date et signature:

Votre don vous ouvre le droit à une réduction directe d'impôt égale à 75% du montant de votre don dans la limite de 479 €.

Un don de 20€ vous revient à 3,75€ après déduction fiscale. Un don de 50€ vous revient à 11,25€ après déduction fiscale.

Un don de 80€ vous revient à 20€ après déduction fiscale. Un don de 100€ vous revient à 25€ après déduction fiscale.

Un don de 150€ vous revient à 37€ après déduction fiscale.